Image not found or type unknown

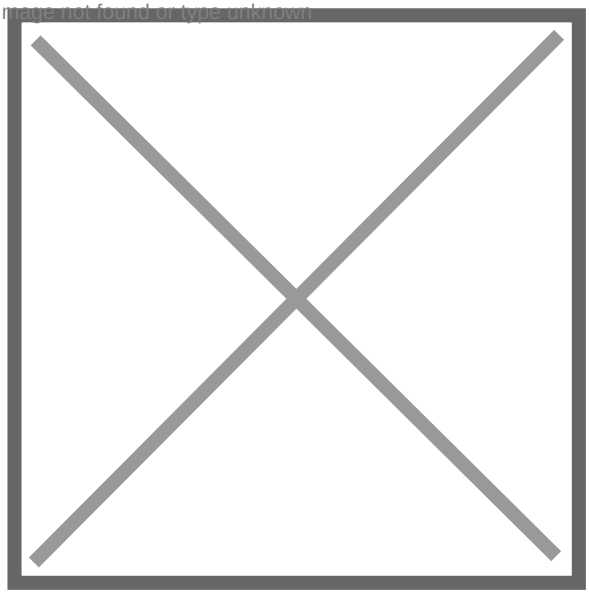

Credit consommation avec co-emprunteur

Par **tigrincheux13**, le **15/07/2016** à **11:08**

Bonjour , aujourd'hui séparé de ma conjointe , nous avions contractes un credit consommation quand nous étions ensemble en tant que emprunteur et co-emprunteur. j'aimerais savoir si il y a une possibilité de séparer le credit en deux au niveau juridique, a l'heure actuelle nous donnons chacun une somme pour rembourser le credit , mais aujourd'hui j'ai peur qu'elle ne paye plus la moitie du credit pour me procurer des ennuis. D'où ma question : y a t'il une solution officielle pour payer chacun de son cote sans se soucier de savoir si l'autre personne paiera son credit ou non.
Merci d'avance de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **15/07/2016** à **11:28**

Bonjour, non pas de solution, si l'un de vous ne paie pas, c'est à l'autre de le faire et de saisir la justice pour se faire rembourser, cordialement

Par **amajuris**, le **15/07/2016** à **11:56**

bonjour,
je confirme la réponse négative précédente.
vous avez souscrit un prêt dont le contrat comporte une clause de solidarité,l'organisme de crédit peut exiger le paiement auprès des 2 emprunteurs ou celui de son choix y compris devant un tribunal.
salutations

Par **Visiteur**, le **15/07/2016** à **20:25**

Bonjour,
Il n'y a de solution que si vous pouvez obtenir chacun un nouveau prêt de 50% du capital restant dû.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés